

C 2017/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019

Note d'information n° 2 – avril 2017

Domaines d'activité mis en retrait

I. Contexte

1. À l'heure d'élaborer le Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019, le Directeur général s'est penché sur les défis et les éléments récents mis en évidence lors de la révision du Cadre stratégique, ainsi que sur les orientations données par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité financier, le Comité du Programme et le Conseil au sujet des domaines de travail prioritaires. Dans ce contexte, on observe une augmentation des demandes de services techniques adressées à la FAO en vue d'obtenir les résultats escomptés; il s'agit en particulier, pour l'Organisation, d'aider les pays à atteindre les cibles relatives aux Objectifs de développement durable (ODD) avec des ressources limitées.
2. Le PTB 2018-2019 a donc été élaboré sur la base de quatre grands principes:
 - a) maintenir le budget inchangé en valeur nominale (pas de modification du montant des contributions obligatoires ni du montant net des ouvertures de crédits par rapport à 2016-2017) en absorbant les augmentations de coûts et en réinvestissant les économies dans les domaines de travail prioritaires, afin de tenir compte des pressions budgétaires qui pèsent sur les États en période d'incertitude;
 - b) déterminer les domaines des programmes qu'il convient de faire figurer parmi les priorités ou, au contraire, de mettre en retrait, réaffecter les ressources à des domaines prioritaires et mettre en évidence d'autres domaines prioritaires dans lesquels des contributions volontaires aideraient l'Organisation à répondre aux demandes de services techniques;
 - c) accroître la part du Programme de coopération technique (PCT) dans le montant net des ouvertures de crédit (14 pour cent), conformément à la résolution 9/89 de la Conférence et à la recommandation formulée par cet organe à sa trente-neuvième session;
 - d) s'appuyer sur les dispositions relatives à la gestion des programmes qui ont été mises en place pour accélérer l'obtention de résultats positifs et démontrables, en particulier au niveau des pays.
3. Lorsqu'ils ont examiné le PTB 2018-2019 à leurs sessions tenues du 27 au 31 mars 2017, le Comité du Programme et le Comité financier ont demandé au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur les domaines d'activité à mettre en retrait, avant la cent cinquante-sixième session du Conseil¹. La présente note fournit des informations sur le processus de détermination des domaines d'activité à mettre en retrait, ainsi que des informations supplémentaires sur les domaines d'activité à mettre en retrait énoncés dans les paragraphes 59 à 63 du PTB 2018-2019 (C 2017/3).

II. Processus de détermination des domaines d'activité à mettre en retrait

4. Au cours de l'année 2016, le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation, présidé par le Directeur général et composé des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux des différents lieux d'affectation et des chefs de programme stratégique, a supervisé l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019. Il a été demandé aux directeurs des divisions techniques, par l'intermédiaire des chefs de département, de recenser les domaines d'activité à mettre en retrait en 2018-2019, compte tenu des exigences des programmes stratégiques, comme indiqué dans le Plan à moyen terme 2018-2021, et des avis des organes directeurs. On s'est fondé sur les trois séries de critères ci-après pour décider quels seraient les domaines d'activité à mettre en retrait:

¹ CL 156/3 paragraphe 4, alinéa g; CL 156/4 paragraphe 20, alinéa e.



- a) *une demande moindre de produits et services techniques* s'inscrivant dans l'exécution des programmes stratégiques et des activités techniques de l'Organisation (dont les produits et services déjà réalisés), produits et services qui sont définis comme des activités pouvant être *réorientées ou arrêtées*;
- b) *la rationalisation de la répartition du travail entre les divisions techniques*, en cas de chevauchements ou de doublons;
- c) *un recours accru à des partenariats stratégiques* avec des entités qui sont mieux placées pour mener certains types d'activité.

5. Les domaines d'activité à mettre en retrait dont l'inscription est proposée dans le PTB 2018-2019 ont été examinés par les chefs de programme stratégique et approuvés par l'Équipe de direction exécutive chargée du suivi².

III. Domaines d'activité mis en retrait

6. La présente section donne des détails sur les domaines d'activité à mettre en retrait, qui figurent aux paragraphes 59 à 63 du PTB 2018-2019, par secteur technique (c'est-à-dire par département technique concerné), en indiquant le critère appliqué dans chaque cas: domaine d'activité **réorienté** ou **abandonné** en raison d'une demande moindre de produits et services techniques, ou en cas de produit ou service déjà réalisé; activités dont la répartition entre divisions techniques est **rationalisée** afin de réduire les doublons; et/ou recours accru à des **partenariats stratégiques**.

Paragraphe 59 du PTB - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)

- a) *Biotechnologie de la reproduction animale: domaine d'activité rationalisé*

Les activités menées par la Division de la production et de la santé animales (AGA) dans le domaine de la technologie de la reproduction animale ne sont plus nécessaires car elles sont totalement couvertes par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE). La Division de la production et de la santé animales reçoit des demandes concernant des projets axés sur l'établissement de services d'insémination artificielle et de transfert d'embryons au niveau des pays (élaboration de projet ou appui technique). La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture dispose d'un personnel spécialisé qui met en œuvre plusieurs projets dans ce domaine et fournit activement un appui aux pays sur le terrain. Tandis que le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs mettra en retrait les travaux relatifs à la biotechnologie de la reproduction animale, la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture continuera de fournir un appui technique dans ce domaine, dans le cadre de projets de coopération technique de l'AIEA financés par cette organisation.

- b) *Revue «Ressources génétiques animales»: domaine d'activité abandonné*

La FAO cessera de publier la revue *Ressources génétiques animales* car elle correspond à un besoin qui est déjà satisfait par d'autres publications. Les articles publiés dans *Ressources génétiques animales* sont liés aux domaines suivants, qui relèvent de la gestion des ressources zoogénétiques: caractérisation phénotypique et moléculaire; étude et suivi; valorisation (amélioration génétique); exploitation durable; conservation; renforcement des capacités des communautés d'éleveurs; et politiques et institutions. Ces thèmes sont couverts par un ensemble de revues scientifiques qui publient des articles dans le domaine de la génétique et de la production animales, par exemple le *Journal of Animal Science* (<http://www.animalsciencepublications.org/publications/jas>), *Animal* (<http://www.cambridge.org/core/journals/animal>), qui regroupe trois revues scientifiques (*Animal Science*, *Animal Research* et *Reproduction, Nutrition, Development*), l'*Asian-Australasian Journal of Animal Science* (<http://www.ajas.info/>), le *Journal of Applied Animal Research* (<http://www.tandfonline.com/loi/taar20>), *Livestock Science*

² L'Équipe de direction exécutive chargée du suivi est présidée par le Directeur général et composée des directeurs généraux adjoints, du Sous-Directeur général (Développement économique et social), du Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et du Directeur de Cabinet.

(<http://www.journals.elsevier.com/livestock-science>) et *Frontiers in Genetics* (<http://journal.frontiersin.org/journal/genetics>).

c) *Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA): domaine d'activité rationalisé*

Les activités relevant du PLTA seront transférées de la Division de la production et de la santé animales au Bureau régional pour l'Afrique, qui dispose déjà des capacités nécessaires; toutefois, la Division conservera des liens avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OIE³ et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, selon qu'il conviendra. La Division mixte FAO/AIEA continuera d'appuyer le PLTA en appliquant la technique de l'insecte stérile contre les glossines et en participant à des activités conjointes comme l'élaboration de l'approche progressive de la lutte contre la trypanosomose animale africaine (TAA) et la création d'atlas nationaux des zones touchées par les glossines et la TAA, au moyen de projets de coopération technique de l'AIEA sur le terrain.

d) *Dialogues mondiaux et régionaux sur les légumineuses: domaine d'activité réorienté*

Les activités portant sur les légumineuses seront réorientées vers les travaux au niveau des pays inscrits dans les programmes stratégiques. En 2015-2016, la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) a apporté des contributions techniques importantes à un large éventail d'activités à l'appui de l'Année internationale des légumineuses, notamment l'élaboration de publications et de matériels de sensibilisation, et la participation à des réunions et à des équipes spéciales régionales et mondiales. En 2018-2019, l'accent sera davantage mis sur des activités d'appui aux niveaux national et régional visant l'intégration des légumineuses dans des systèmes de production agricole durable qui contribuent à une utilisation plus efficace des intrants comme les engrais et à une amélioration de la santé des sols, de l'agrobiodiversité, de la nutrition et des moyens d'existence des agriculteurs.

e) *Élimination des stocks de pesticides obsolètes: domaine d'activité réorienté et partenariats stratégiques*

Les travaux consacrés à l'élimination des stocks de pesticides obsolètes seront réorientés de manière à mettre l'accent sur la gestion des stocks de pesticides. La FAO a joué un rôle de premier plan dans la prise de conscience, à l'échelle mondiale, des menaces que font peser les stocks de pesticides obsolètes et dans la mise au point d'un processus visant leur recensement et leur élimination. L'un des résultats est qu'un certain nombre d'acteurs du secteur public et du secteur privé sont maintenant mieux placés pour offrir ces services. La FAO recentrera ses activités sur ses avantages comparatifs et mènera des activités en amont avec des États membres et des partenaires aux fins du renforcement de la gestion efficace des pesticides durant leur cycle de vie pour prévenir l'accumulation de stocks. Il s'agira notamment de la gestion des pesticides mis à disposition dans le cadre de projets de lutte antiacridienne.

f) *Appui aux plateformes, réseaux et bases de données concernant un produit en particulier: domaine d'activité rationalisé*

Les réseaux et bases de données concernant un produit en particulier, ainsi que l'appui aux systèmes de monoculture, seront supprimés progressivement, afin de mieux respecter les principes de l'alimentation et de l'agriculture durables. Au fil du temps, une série de réseaux et de bases de données concernant un produit en particulier ont été élaborés dans le cadre de différents programmes et projets. En réponse à l'évolution des besoins des pays et compte tenu des progrès accomplis dans les technologies de l'information, ces plateformes et bases de données qui existent séparément les unes des autres sont progressivement abandonnées. Leur regroupement permettra de réduire les doubles emplois et d'améliorer la qualité et la cohérence des informations mises à la disposition des pays.

³ Organisation mondiale de la santé animale.

g) *Méthodes et approches spécifiques en matière de vulgarisation: domaine d'activité réorienté*

Les activités relatives aux méthodes et approches spécifiques en matière de vulgarisation seront réorientées de manière à traiter les questions institutionnelles concernant les services de vulgarisation et de conseil dans le cadre du renforcement des systèmes d'innovation agricole. En particulier, suite aux efforts consentis par la FAO et d'autres organisations depuis de nombreuses années, les écoles pratiques d'agriculture sont une approche qui est maintenant largement acceptée et qui est institutionnalisée en tant que partie intégrante des services de vulgarisation en milieu rural. Elles permettent de réorienter les méthodes de vulgarisation de la FAO en les inscrivant dans le cadre de l'objectif plus large d'une réforme des services consultatifs ruraux.

h) *Bonnes pratiques d'hygiène dans le domaine de la production et de la transformation des aliments: domaine d'activité réorienté*

Les activités relatives aux bonnes pratiques d'hygiène dans le domaine de la production et de la transformation des aliments seront réorientées vers les conseils en gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments dans des secteurs en particulier. Les activités de formation générale à l'analyse des risques au point critique et aux bonnes pratiques de fabrication ont été réduites car il y a maintenant de nombreux prestataires de services qui les fournissent et, à cet égard, la FAO n'a pas d'avantage comparatif. La FAO dispose d'un avantage comparatif s'agissant de l'élaboration de guides spécifiques sur la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments dans des secteurs où elle a de grandes compétences techniques (filières de la pêche et de l'élevage) et dans le cadre du renforcement de la surveillance réglementaire de la production alimentaire, qui continuera sur demande. La FAO intervient sur les questions relatives à la gestion de l'hygiène, qui sont étroitement liées à l'interprétation et à l'adaptation des textes du Codex Alimentarius.

Paragraphe 60 du PTB - Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux (CB)

a) *Infrastructures d'adduction d'eau: domaine d'activité réorienté*

Les travaux concernant des systèmes d'irrigation en amont et des structures de captage, de rétention et de transport de l'eau à grande échelle, comme des barrages, seront mis en retrait. D'autres organismes ou entités présentent en effet un avantage comparatif supérieur dans ce domaine. La FAO continuera d'aider les pays dans les travaux menés en aval, y compris les petites structures de récupération de l'eau grâce à la gestion durable des sols, ainsi que les programmes de stockage sur l'exploitation, afin de contribuer à rendre l'agriculture plus productive et d'améliorer les moyens d'existence et la résilience des agriculteurs, en particulier des petits exploitants.

La Division des terres et des eaux (CBL) demeure experte dans différents domaines relatifs aux ressources en eau et à la gestion de l'eau à usage agricole, aux fins d'un approvisionnement durable en eau au service de l'alimentation et de la nutrition, ainsi que de la préservation de la base de ressources naturelles, et fournit aux pays un appui en ce sens. Les travaux menés en aval comprennent la production d'eau mise à la disposition des secteurs de l'agriculture, notamment la production végétale, l'élevage et l'aquaculture, dans la perspective des ressources en eau dans le contexte des forêts, des sols, des terres et des écosystèmes.

Suivant cette approche, voici une liste des domaines d'expertise et travaux y relatifs inclus dans le portefeuille d'activités de la FAO consacrées aux terres et aux eaux: efficacité et productivité de l'utilisation de l'eau, comptabilité et audit de l'eau, modernisation de l'irrigation, besoins en eau des cultures, gouvernance et gestion de l'eau souterraine, lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie (y compris les activités liées à l'irrigation au moyen de l'énergie solaire), qualité de l'eau, utilisation des eaux usées traitées en agriculture, adaptation à la pénurie d'eau et à la sécheresse, gestion et conservation de l'eau au niveau des bassins fluviaux, collecte d'eau et gestion durable des sols et des terres.

Paragraphe 61 du PTB - Département du développement économique et social (ES)

a) *Méthodes, directives et modèles d'analyse: domaine d'activité réorienté*

Les travaux consacrés à l'élaboration de méthodes, directives et modèles d'analyse visant à étayer l'évaluation économique et le cadre de politique générale en ce qui concerne l'agriculture intelligente

face au climat, à l'analyse des politiques agricoles et alimentaires et au modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience seront limités et réorientés de manière à se concentrer sur l'appui au niveau des pays dans ces domaines. Les directives mondiales en faveur d'une agriculture intelligente face au climat sont maintenant suffisamment élaborées et l'accent sera porté sur leur transposition et leur adaptation à des contextes spécifiques, comme composante de l'appui aux politiques au niveau des pays. Les révisions ultérieures des directives mondiales seront fondées sur l'expérience acquise au niveau des pays. L'intégration des directives en faveur d'une agriculture intelligente face au climat avec d'autres travaux d'appui aux politiques (suivi et analyse des politiques alimentaires et agricoles [MAFAP], outil ex-ante bilan carbone [EX-ACT]) sera aussi poursuivie au moyen d'applications au niveau des pays.

- b) La conception de programmes scolaires d'*éducation nutritionnelle*, certaines activités relatives à la *composition des aliments*, la mise au point d'un *indicateur de diversité alimentaire minimale* et la définition du concept de productivité des nutriments seront **réorientées**, et l'élaboration de guides techniques détaillés à l'appui du *développement du secteur agroalimentaire* sera **abandonnée**.

Les *programmes* font référence aux moyens et aux matériels qui permettront de faire interagir les élèves en vue d'obtenir les résultats attendus en matière d'enseignement. Ces dernières années, la FAO a élaboré des matériels d'éducation nutritionnelle destinés aux élèves des écoles primaires et secondaires. L'Organisation met maintenant l'accent sur l'exploitation de ces matériels dans les pays. Cela suppose:

- aider les pays qui le souhaitent à intégrer l'éducation à l'alimentation et à la nutrition dans leurs programmes scolaires nationaux au moyen du renforcement des capacités et à l'aide de directives;
- mettre au point des approches innovantes de renforcement des capacités afin de former les professionnels actuels et futurs à la planification et à la mise en œuvre de l'éducation à la nutrition (par exemple l'éducation pour une nutrition efficace en action [ENACT] et l'éducation nutritionnelle en Afrique francophone [ENAF]) afin de mieux mettre en œuvre les programmes et politiques et d'améliorer leur efficacité;
- améliorer l'assimilation et la mise en œuvre des approches de renforcement des capacités et appuyer l'intégration des professionnels formés au sein d'activités et à des postes où leurs nouvelles compétences sont nécessaires.

La FAO poursuit par conséquent ses activités dans le domaine de l'éducation nutritionnelle mais en mettant désormais l'accent sur l'impact au niveau des pays. Les ressources servent dès lors à renforcer les capacités au niveau des pays. La FAO a défini l'éducation à la nutrition comme l'une des composantes importantes d'une approche intégrée des interventions intéressant l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire.

S'agissant de la *composition des aliments*, l'appui direct aux pays sera mis en retrait en ce qui concerne l'actualisation des données à l'exception de projets, et les activités menées dans ce domaine seront réorientées de manière à mettre l'accent sur des bases de données mondiales et régionales de composition des aliments.

La *mise au point d'un indicateur de diversité alimentaire minimale* a été menée à bien et des activités supplémentaires viseront son perfectionnement, son application et son assimilation au niveau des pays.

c) *Emploi rural décent: domaine d'activité réorienté et partenariats stratégiques*

L'élaboration planifiée de produits de connaissances visant à intégrer systématiquement la notion d'emploi rural décent sera menée à bien au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Le cours de formation en ligne sur le thème de l'emploi rural décent a été lancé en janvier 2017 et la boîte à outils sur l'emploi rural décent et la base de données sur les politiques menées dans ce domaine sont maintenant en ligne. Le cours de formation en ligne sur le travail des enfants a été lancé en anglais en juin 2016. Les versions française et espagnole seront disponibles en 2017. La base de données sur les politiques nécessitera certes des mises à jour régulières et de nouveaux pays y seront ajoutés mais moins de temps et moins de ressources devront y être consacrés. Les activités d'élaboration menées

dans ce domaine seront par conséquent poursuivies en 2018-2019 à un rythme moins soutenu. L'accent sera davantage mis sur la diffusion de ces produits de connaissances par l'intermédiaire des réseaux des partenaires.

d) *Programme de travail statistique: domaine d'activité rationalisé et réorienté*

Le *programme de travail statistique* sera rationalisé et recentré sur les fonctions opérationnelles ayant trait à l'élaboration de méthodes, ainsi qu'à la collecte, au traitement, à la validation, à l'imputation et à la diffusion de données dans les domaines statistiques couverts actuellement, y compris les indicateurs des ODD, et le renforcement des capacités statistiques, qui sera axé sur les outils à l'appui de ces indicateurs.

La réorientation est une conséquence de la création du Bureau du Statisticien en chef (OCS) et de la répartition des rôles entre celui-ci et la Division de la statistique (ESS). La Division de la statistique mettra en retrait son rôle de coordination interne des statistiques, désormais rôle principal du Bureau du Statisticien en chef, et elle axera ses activités sur la fonction opérationnelle de l'exécution du programme de travail statistique qui lui est assigné. Il s'agit de la mise au point de méthodes et de l'élaboration de données relatives aux domaines statistiques actuellement couverts, ainsi que de l'appui aux travaux menés sur les indicateurs des ODD dont la FAO est responsable. En termes d'élaboration de statistiques, la Division de la statistique réorientera principalement ses activités sur la mise au point d'outils relatifs aux indicateurs des ODD et sur le transfert de connaissances et de méthodes aux pays.

e) *Travaux sur certains produits non alimentaires: domaine d'activité abandonné et partenariats stratégiques*

Les travaux sur certains produits non alimentaires pour lesquels la demande est faible ou pour lesquels une autre institution mène des activités similaires seront arrêtés ou réalisés par l'intermédiaire de partenariats, comme suit:

- Cuir et peaux: arrêt des activités, qui consistaient essentiellement en la collecte et la diffusion de données, car il n'existe pratiquement aucune demande.
- Coton: établissement d'un partenariat avec le Comité consultatif international du coton (CCIC) aux fins de la fourniture de statistiques sur les marchés du coton (production, utilisation, échanges, stocks et prix), ainsi que d'évaluations et de perspectives à court terme des marchés. La FAO axera ses activités sur les projections à moyen terme du chapitre des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO consacré au coton et sur d'autres travaux analytiques selon les besoins.
- Agrumes: arrêt de l'élaboration du recueil de statistiques sur les agrumes en raison d'une demande faible. On peut en outre obtenir des données et des statistiques sur les agrumes dans la base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).

Il convient de noter que la Division du commerce et des marchés (EST) continuera de réaliser des évaluations des marchés et des analyses des politiques concernant des produits non alimentaires pour lesquels il existe une demande ou pour lesquels aucune autre institution internationale ne mène ce type de travaux (par exemple le thé, le sucre, les fibres, les bananes et les fruits tropicaux).

Paragraphe 62 du PTB - Département des pêches et de l'aquaculture (FI)

a) *Estimations mondiales des rejets: Domaine d'activité abandonné*

La FAO réalise des estimations mondiales des rejets de poisson tous les dix ans environ afin d'évaluer l'évolution des activités de pêche à cet égard. Les travaux menés ces deux dernières années à cet égard par le Département des pêches et de l'aquaculture devraient être achevés fin 2017. Aucune activité supplémentaire n'est par conséquent attendue dans ce domaine pour les dix prochaines années.

b) *Élaboration de l'Atlas des pêches des Nations Unies et plateforme du FIGIS⁴ en ce qui concerne les données spatiales: domaine d'activité rationalisé et partenariats stratégiques*

En ligne avec la stratégie de l'Organisation, le Département des pêches et de l'aquaculture diminue sa participation directe au développement des technologies de l'information et renforce ses efforts en matière de gestion des données. Par conséquent, la plateforme du FIGIS va être déplacée pour faire partie du portefeuille des technologies de l'information de l'Organisation, afin de faire en sorte que ses capacités, y compris les applications géospatiales, soient préservées et tenues à jour. Le Département des pêches et de l'aquaculture réduit ainsi l'investissement dans ce domaine sans porter atteinte aux résultats.

Cette évolution des responsabilités s'agissant des technologies de l'information a aussi eu une incidence sur la contribution du Département des pêches et de l'aquaculture à l'Atlas des pêches des Nations Unies, activité qui est en perte de vitesse face à des travaux plus ciblés appuyés par des partenariats stratégiques. Les activités menées avec des partenaires internes et externes, y compris les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), ont permis au Département des pêches et de l'aquaculture d'élaborer des produits spatiaux plus robustes tout en investissant moins de ressources. Le Département renforce par exemple ses partenariats dans le cadre du projet iMarine/BlueBRIDGE, qui œuvre à la mise au point d'une nouvelle version de l'atlas mondial des thons (https://i-marine.d4science.org/web/fao_tunaatlas). Les services de données ainsi fournis à la FAO et aux organisations régionales de gestion des pêches remplaceront la version actuelle de l'atlas FIGIS des captures de thons et marlins (<http://www.fao.org/fishery/statistics/tuna-atlas/fr>). Le Département des pêches et de l'aquaculture réduit ses investissements mais améliore dans le même temps ses prestations au moyen de partenariats renforcés.

c) *Technologies aquacoles: domaine d'activité abandonné et réorienté*

Bien que crucial pour améliorer la productivité et réduire les émissions de gaz à effet de serre par unité produite, le développement des technologies aquacoles est désormais l'apanage du secteur privé. L'aquaculture est le système de production alimentaire qui a connu la croissance la plus forte dans le monde au cours des quatre dernières décennies. Ce résultat a été rendu possible grâce à des évolutions importantes sur le plan technologique dans tous les domaines, notamment les infrastructures, l'alimentation, les systèmes d'alimentation et la sélection génétique. La poursuite du développement des technologies sera fondamentale pour améliorer la productivité et réduire les émissions de gaz à effet de serre par unité produite. Le Département des pêches et de l'aquaculture estime néanmoins que ces développements sont déjà bien en place au sein du secteur privé, ce qui lui permet de cibler ses capacités de manière plus efficace vers d'autres aspects, par exemple l'appui aux pays en matière de capacités d'investissement aquacole.

d) *Élaboration d'instruments de gouvernance mondiale: domaine d'activité réorienté*

Les activités consacrées à l'élaboration d'instruments de gouvernance mondiale seront réorientées de manière à mettre l'accent sur la mise en œuvre. Après une période pendant laquelle on a fortement insisté sur l'élaboration de nouveaux instruments, comme l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Département des pêches et de l'aquaculture met l'accent sur la mise en œuvre de ces instruments et sur le Code de conduite pour une pêche responsable, principalement au moyen de contributions volontaires. Cette réorientation ne modifie en rien la participation du Département des pêches et de l'aquaculture aux espaces de dialogue et aux processus mondiaux (par exemple l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention sur la diversité biologique ou la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Les travaux en cours sur les programmes de documentation des prises et sur le marquage des engins de pêche seront aussi poursuivis jusqu'à leur conclusion (voir ci-après).

⁴ Système mondial d'information sur les pêches.

e) *Élaboration des directives relatives aux programmes de documentation des prises: **domaine d'activité abandonné et réorienté***

L'élaboration des Directives relatives aux programmes de documentation des prises a nécessité des investissements importants de la part du Département des pêches et de l'aquaculture en 2016-2017. Le troisième processus de consultation a été mené à bien en avril 2017 et les Directives à l'usage des pays seront présentées à la Conférence de la FAO en juillet 2017, pour adoption.

f) *Tirage papier des informations actualisées sur les produits: **domaine d'activité abandonné***

La publication sur support papier des informations actualisées sur les produits (*Commodity Updates*) sera arrêtée en raison du faible intérêt suscité, les renseignements fournis étant désormais également disponibles sur d'autres sources. Il s'agit en particulier des informations actualisées sur les produits du Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (GLOBEFISH). Ces dernières sont maintenant disponibles en ligne sur le site web GLOBEFISH, ce qui permettra aux pays et aux parties intéressées de continuer à les consulter. Le Système informatisé sur les captures mondiales (FISHSTAT) et les informations que l'on y trouve resteront inchangés.

g) *Travaux sur la certification comme outil d'évaluation comparative: **domaine d'activité abandonné et réorienté***

Les travaux concernant la certification comme outil d'évaluation comparative sur la base des instruments de la FAO sont achevés et seront réorientés. Le Département des pêches et de l'aquaculture a élaboré des directives et un cadre comparatif pour évaluer les programmes d'écoétiquetage. Ces travaux ont été menés à bien mais certains pays ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitent pas que le Département des pêches et de l'aquaculture participe directement à l'évaluation de ces programmes. Le Département des pêches et de l'aquaculture met donc l'accent sur l'appui apporté à l'Initiative mondiale pour des produits de la mer durables (GSSI) dans la mise au point d'outils servant à l'évaluation comparative des programmes d'écoétiquetage. La présence de la FAO comme observateur de l'Initiative assure, entre autres, le respect des directives.

Paragraphe 63 du PTB - Département des forêts (FO)

a) *Programmes forestiers nationaux (PFN): **domaine d'activité réorienté***

Les travaux consacrés aux *programmes forestiers nationaux* (PFN) seront réduits et réorientés car, suite à l'appui prêté par la FAO au cours des dix dernières années, la plupart des pays disposent désormais d'un PFN opérationnel et conforme aux principes de souveraineté, de direction par les pays, de partenariat et de participation au niveau national et d'intégration au-delà du secteur forestier. Les deux premiers principes sont en règle générale bien mis en œuvre et ne nécessitent plus l'appui de la FAO. Le troisième principe reste comparativement faible et continuera d'être renforcé au moyen d'activités intersectorielles de l'Organisation, qui seront menées au titre du Programme stratégique 2 et dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans. La FAO continuera en outre d'appuyer la gouvernance forestière et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et mondial.

b) *Travaux sur les insectes comestibles: **domaine d'activité abandonné***

Les travaux sur les *insectes comestibles* ont abouti à la publication de l'Étude FAO: Forêts n° 171 «*Edible insects: future prospects for food and feed security*» («Insectes comestibles: Perspectives pour la sécurité alimentaire et l'alimentation animale»), qui est largement utilisée. Le rôle que les insectes comestibles joueront dans la sécurité alimentaire et la nutrition reposera principalement sur l'élevage d'insectes, en particulier pour l'alimentation animale (plutôt que sur la collecte d'insectes sauvages, y compris dans les forêts), ce qui ne relève pas du domaine des forêts.

c) *Gestion des besoins hydrographiques: **domaine d'activité réorienté***

Les travaux porteront désormais sur le rôle de la gestion des bassins hydrographiques dans la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience au titre des programmes stratégiques. Cette évolution est principalement liée à l'établissement de priorités dans les travaux menés sur le changement climatique. S'agissant de la gestion des bassins hydrographiques, il faut renforcer l'appui apporté à la prévention et à la gestion des risques de

catastrophe du fait d'événements climatiques extrêmes toujours plus fréquents. Il faudra aussi renforcer la résilience des bassins hydrographiques (en tant qu'écosystèmes) et des communautés qui vivent, face aux effets du changement climatique.

d) *Conservation des sols et des eaux: domaine d'activité rationalisé et réorienté*

La Division des terres et des eaux (CBL) du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux dirige les travaux de la FAO dans le domaine de la conservation des sols et des eaux dans tous les secteurs agricoles, en étroite coordination avec des institutions partenaires et les pays Membres. Les travaux techniques du Département des forêts sur la conservation des sols et des eaux seront réorientés vers les domaines d'activités susmentionnés à l'alinéa c) *Gestion des bassins hydrographiques*. De nombreuses orientations techniques sur la conservation des sols et des eaux sont déjà disponibles et des travaux supplémentaires seront menés par la Division des terres et des eaux, qui dispose de l'expertise nécessaire, afin d'éviter les doublons. En outre, d'autres organisations mettent à disposition d'amples connaissances sur la conservation des sols et des eaux dans le contexte des forêts, comme l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT).

e) *Travaux sur les régimes forestiers: domaine d'activité réorienté*

Compte tenu des résultats positifs des initiatives de sensibilisation aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et plus particulièrement au rôle qu'elles peuvent jouer dans la résolution des problèmes liés aux régimes forestiers, les travaux seront réduits et axés sur l'aide aux pays ayant exprimé le souhait d'utiliser les Directives pour améliorer leurs systèmes fonciers forestiers. Depuis l'adoption des Directives volontaires en 2012, la FAO a concentré ses travaux consacrés aux régimes forestiers sur la promotion de leur mise en œuvre, principalement en contribuant aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. La FAO continuera d'aider les pays à améliorer les régimes fonciers, mais l'accent sera mis sur l'appui technique à la mise en œuvre des Directives volontaires qui intéressent les forêts, selon la demande des pays.